CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU JEUDI 20 MARS 2025
PROCÈS-VERBAL

Présents : M. CHAVANNE - A. GARZENA - C. IMBERT – P. FAURE– M. GACON- M. MOUNIER- S. FALCON- K. FLEURY ALCARAZ

Absents n'ayant pas donné pouvoir : S. BONNIER - C. DECOT - D. DALCOL

Secrétaire de la séance : Christian IMBERT

La séance est ouverte à 17h08 sous la présidence de M. Marc CHAVANNE, Président.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Christian IMBERT est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme Mounier demande si toutes les places de Val Grangent ont été vendues.
Mme la Vice-présidente indique que 18 places ont été offertes pour les anniversaires de mariage et que les places restantes ont été proposées aux agents de la commune.

Arrivée de Marie Gacon à 17h09

3. FINANCES – RAPPORT ET DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

M. Le Président présente le rapport et le débat sur les orientations budgétaires. Il indique que ce débat ne donne pas lieu à vote.

Mme la Vice-présidente précise qu'il y a moins de demandes d'aides.
Ces dernières s'élèvent à 747,55 €.

M. Imbert explique que le repas des seniors à Sorbiers est gratuit. Faudra-t-il faire un geste pour les repas à venir ?

M. Le Président répond qu'il est possible de faire la gratuité mais pour maintenir les différentes animations, le coût de certaines activités risquent d'augmenter.

Le Conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

4. FINANCES – ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES AUX SORTIES SENIORS, FAMILIALES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES À PARTIR DU 1ER JANVIER 2025

M. le Président rappelle la délibération n°17 en date du 21 novembre 2024 par laquelle le Conseil d'administration a fixé les tarifs applicables aux sorties seniors, familiales et intergénérationnelles à partir du 1er janvier 2025.

Il convient de compléter cette délibération par l'ajout des tarifs applicables aux ateliers savons (intervenant : Savonnerie du Pilat).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les tarifs applicables à cet atelier, en complément de la délibération n°17 du 21 novembre 2024.

5. ADMINISTRATION - CONVENTION ENTRE LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ET LE CCAS DE SAINT JEAN BONNEFONDS POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES

M. le Président informe les membres de l'assemblée délibérante qu'un certain nombre d'actes et décisions prises par le CCAS de Saint-Jean-Bonnefonds sont soumis au contrôle de légalité.

Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l'alinéa 3 des articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela, les collectivités (et établissements publics) concernées doivent, en application des articles R. 2131-3, R. 3132-1 et R. 4142-1 du CGCT, signer avec le représentant de l'État dans le département une convention de télétransmission.

La convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité et de l'obligation de transmission prévus aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L. 2131-12 applicable aux centres communaux d'action sociale (CCAS).

À cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'approuver la convention telle qu'annexée à la note de synthèse ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Mme MOUNIER** demande si aujourd'hui, il faut aider en priorité les familles et/ou les seniors ? **Mme La Vice-présidente** pense qu'il faut aider tout le monde.

- Concernant le repas seniors, **Mme la Vice-présidente** indiquent une baisse de fréquentation.

  M. Imbert propose la gratuité du repas ou d'offrir un cadeau aux personnes qui ne viennent pas.

  Mme Alcaraz demande si les seniors souhaitent un cadeau ou avoir des liens sociaux.

- Le CCAS a accueilli un stagiaire. Il a mis à jour le fichier des personnes vulnérables (+75 ans). Il a fait également un petit sondage pour connaître les besoins et les attentes des seniors.

  Les seniors souhaitent de nouvelles activités comme thé dansant, séance de cinéma et des sorties supplémentaires.

  Suite à des échanges entre élus des trois communes et dans le cadre de la CTG, des séances cinéma seront mises en place au Sou à La Talaudière.

Mme La Vice-présidente précise que l'enquête a été réalisée auprès des membres des associations Club socio culturel, l'Espérance, la Dernière cordée ; le jour du repas des seniors et pendant le recensement.

- **Mme Mounier** félicite la mairie car un veuf de la commune a pu trouver une activité, qui lui permet de s'épanouir.

Date du prochain conseil d'administration : mardi 15 avril 2025 à 17h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00

Président	**Secrétaire de séance**
Marc CHAVANNE	**Christian IMBERT**